



## Déclaration préalable de la FSU 03 au CDEN du 15 novembre 2021.

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Ce CDEN se tient quelques jours après que M. le Ministre de l'Education Nationale se soit médiatiquement autofélicité d'avoir « économisé » 75 millions d'euros dans son exercice budgétaire, et de les avoir « rendus » à Bercy.

Nous voyons dans ce comportement le symbole de la situation actuelle et de la politique suivie.

Pendant deux années, depuis septembre 2019, le calcul des salaires des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap de l'académie de Clermont-Ferrand s'est effectué de manière erronée. En juin dernier ce sont les services du ministère qui ont rappelé le rectorat à l'ordre suite à la mobilisation des AESH. Le mode de calcul est en train d'être rectifié, mais, quoi que reconnaissant n'avoir pas calculé les salaires de manière réglementaire, le Rectorat affirme ne pas avoir les moyens de rembourser le non-perçu des deux années écoulées !

Sur les 75 millions que M. Blanquer est fier d'avoir écartés, il suffirait sans doute de quelques dizaines de milliers d'euros pour payer ce qui est de droit à toutes et tous les AESH de l'académie, des personnels indispensables, traités comme un vivier de précarité et souvent mis en souffrance au détriment des enfants et élèves qu'ils accompagnent.

Il y aurait d'ailleurs sans doute dans ces 75 millions de quoi, aussi, répondre aux demandes de suivis pour handicap actuellement non satisfaites.

Cet exemple est tout sauf anecdotique : il est central. Il illustre des choix politiques fondamentaux qui aboutissent sur le terrain à l'inverse de la « bienveillance » officiellement proclamée par notre ministère. Et il illustre aussi la tendance croissante à la déréglementation et au non-respect des statuts, même quand ceux-ci concernent des personnels précaires et non fonctionnaires pour lesquels il est équivoque de parler de « statut ». La loi dite de transformation de la Fonction publique de l'été 2019, dont la FSU demande l'abrogation, est en train de multiplier les situations hors droit et hors contrôle, d'arbitraire. D'ores et déjà, nos syndicats du second degré sont dans l'obligation de constater, et de faire savoir, que l'engagement syndical d'AED (Assistants d'éducation, surveillants des lycées et des collèges), se traduit très fréquemment par le non renouvellement de leurs contrats l'année suivante, ce qui est inadmissible et inacceptable.

C'est une politique visant à répondre aux besoins sociaux qui est nécessaire et nous disons qu'actuellement nous ne l'avons pas. On se félicite d'avoir soi-disant économisé 75 millions alors qu'il y a cette année plus de classes surchargées que jamais, que les rémunérations sont en berne, le manque de personnels, d'enseignement, d'éducation, d'entretien, d'accueil, de santé, de direction, criant, et que les capteurs de CO2 annoncés comme généralisés par notre même ministre en cette rentrée, se font attendre.

C'est aussi pour ces raisons, précisément, que nous sommes attachés à assurer la poursuite du bon fonctionnement de toutes les instances encore existantes dévolues à la concertation, tel que le présent CDEN, et tel que le CTSD dans le cadre interne de l'Education nationale, ainsi que les CAP et les CHSCT. Il est en particulier important que ces instances puissent discuter pleinement des questions de cartes scolaires.